

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réglementation de la circulation à l'occasion de la parade Goziéval du 3 février 2019

GOSIER, LE 29 JANVIER 2019 — Le Komité Gozié Kannaal, la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant, en partenariat avec la Ville du Gosier, organisent la *Grande Parade Goziéval*, le dimanche 3 février de 14h à minuit.

Le départ du défilé est prévu à 14h devant le collège Edmond Bambuck de Belle-Plaine. Celui-ci continuera par la route de Faraux vers le pôle administratif et empruntera le boulevard du Général de Gaulle jusqu'à la route de Montauban.

À cette occasion la circulation et le stationnement seront réglementés dès midi et pendant toute la durée de la manifestation, comme suit :

La circulation sera perturbée, voire interdite le temps du passage du défilé aux zones suivantes : rond-point Mc Donald's, entrée de Belle-Plaine côté route nationale, Grande-Ravine côté du Leader Price.

Le stationnement sera interdit du boulevard du Général de Gaulle à l'avenue de Montauban de midi à minuit.

Des déviations seront mises en place.

Les véhicules ne respectant pas les consignes ici présentées pourront se retrouver en fourrière.

Tout manquement à ces dispositions figurant sur l'arrêté n° 2019-698 donnera lieu à des poursuites, conformément à la loi.